

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Nicolas Pellet intitulée
« Éclairage public »**

- Le président passe la parole à la Municipalité pour la réponse à cette interpellation.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : va répondre aux questions posées par M. Nicolas Pellet.

Bilan et impact énergétique

L'année 2022 représente la première année complète depuis le passage en LED d'un tiers du réseau de l'éclairage public effectué en 2021. Dès lors, il est constaté une forte diminution de la consommation annuelle. Ce phénomène est accentué par les mesure d'économie d'énergie de décembre consistant à la programmation d'une extinction complète de 23h00 à 05h00 sur les axes routiers dépourvus de passage piétons. Concrètement, une diminution proche de 43'000 kWh, soit de 9 %, est constatée par rapport à 2021. Du fait du fort rapprochement des mesures qu'elle vient de citer, il est impossible aujourd'hui de faire le distinguo énergétique entre celles-ci. Une vision globale est traduite par le graphique ci-dessous. Ces éléments figureront dans le rapport de gestion dont les Conseiller·ère·s prendront connaissance prochainement.

CONSOMMATION ET COUT ANNUEL



Sécurité

Elle leur a communiqué quelques informations reçues par la gendarmerie. S'agissant de la criminalité dans le canton de Vaud, les autorités communiquent un bilan 2022 plutôt positif en matière de criminalité sur le sol vaudois.

En effet, le nombre d'infractions a connu une légère hausse de 3 % et le nombre de prévenus une hausse plus élevée de 12 %. Si les dommages à la propriété, les lésions corporelles graves et les infractions liées à la violence domestique sont en baisse, les cambriolages, les vols et les lésions corporelles simples sont en hausse. Le nombre de cas de brigandages est resté stable. Concernant les cambriolages, au nombre de 3'955, ces derniers ont augmenté de 11 % par rapport à 2021. Une lecture à plus long terme indique toutefois une tendance à la baisse. Cette dernière est perceptible depuis 2013. Par ailleurs, il faut relever que le volume observé en 2022 est le troisième plus faible des 10 dernières années, avec des chiffres encore plus bas en 2020 et 2021. L'augmentation constatée est donc à inscrire dans un phénomène de retour à une certaine normalité, avec la levée des restrictions liées à la Covid-19.

Sur le territoire de la commune de Gland, les cambriolages, vols par effraction et vols par introduction clandestine ont fortement augmenté en 2022 par rapport à 2021, avec 27 affaires de plus pour un total de 80 cas en une année. Toutefois, cette augmentation est à relativiser selon la gendarmerie car, avec 80 affaires, on retrouve les proportions d'avant la pandémie, comme pour le reste du Canton. Ce chiffre ne représente que le 2 % des cambriolages commis en une année dans tout le Canton.

Lien entre l'éclairage public et la criminalité

Il s'agit toujours d'éléments transmis par la gendarmerie. Les études scientifiques menées tant aux États-Unis qu'en Angleterre ou en France permettent aujourd'hui de rappeler l'importance d'une réflexion complète sur la prévention de la criminalité selon la typologie des délits, le type des victimes, les lieux et les horaires de la commission des infractions. La prévention de la criminalité situationnelle implique la modification des environnements, de sorte que la criminalité nécessite plus d'efforts, plus de risques et moins de récompenses. La première étape de tout programme de réduction de la criminalité exige une analyse minutieuse des situations et de la manière dont elles affectent les délinquants potentiels et les victimes potentielles. La deuxième étape consiste à mettre en œuvre des interventions de réduction de la criminalité. L'efficacité d'un meilleur éclairage des rues pour réduire la criminalité dépend des caractéristiques des situations et d'autres interventions simultanées. Les efforts de réduction de la criminalité devraient tenir compte du fait que la criminalité a tendance à se concentrer chez certaines personnes et dans certains lieux plutôt que d'être répartie uniformément dans une communauté. Les expériences d'extinction partielle de l'éclairage public menées en France dans plusieurs villes n'ont pas eu d'incidence négative sur la criminalité. Au contraire, dans plusieurs cas, on observe une légère baisse de la criminalité en général, et même une diminution des cambriolages.

Maintenant, à l'avenir, dans le canton de Vaud et plus particulièrement à Gland, le Conseil d'État ayant décidé que le décret pour l'extinction de l'éclairage public s'applique jusqu'au 30 avril prochain et sachant que l'Exécutif a validé les principes du Plan lumière lundi dernier, il est consenti au maintien de l'extinction de l'éclairage public durant la période transitoire, soit du 1^{er} mai jusqu'à l'application du Plan lumière. Toutefois, les heures sont adaptées avec une extinction complète entre 02h00 et 05h45 au lieu de 23h00 à 05h00 actuellement. De plus, la période du Paléo, soit du 18 au 23 juillet, ne sera pas concernée et fera office d'un éclairage.

Au niveau des chantiers communaux, l'éclairage est déjà maintenu, comme à la Rue de la Gare. Pour les chantiers privés avec une exécution sur le domaine public, le SIE étudiera la faisabilité de maintenir l'éclairage public lors de la délivrance des autorisations d'utilisation du domaine. En effet, la durée et l'ampleur des travaux sont à considérer avant une prise de décision.

Pour finir, s'agissant du Plan lumière que les Conseiller·ère·s savent être en cours, celui-ci fera l'objet d'un préavis de construction d'ici la fin de l'année pour opérer à la mise en place du matériel permettant l'abaissement programmé des luminaires, soit les mâts, le système de télégestion, etc. Les travaux se feront dans le courant 2024 et l'application de l'ensemble des principes du Plan lumière sur l'entier du territoire sera effective par la suite. Cela signifie que l'application du Plan lumière sera fera par étape, où la technologie le permet.

Pour information, les principes suivants ont été validés en Municipalité lundi dernier. Différents temps de la nuit ont été définis, à savoir de 17h00 à 20h00, de 20h00 à 23h00, de 23h00 à 02h00, et de 02h00

à 05h45. La Municipalité a également défini les différentes zones d'attractivités nocturnes, ainsi que les chemins majeurs lumière et les chemins majeurs ombre. Les Conseiller-ère-s recevront plus de détails probablement cet automne.

Toujours par rapport aux grands axes définis par la Municipalité en termes d'abaissement de la luminosité, le Plan lumière va proposer un abaissement de l'intensité lumineuse au cours de la nuit en fonction des différents horaires communiqués et selon les différentes zones d'attrait nocturne sur le territoire communal. Il y aura également tout un travail sur les températures d'éclairage. Cette dernière, exprimée en degrés Kelvin, donne la couleur de l'éclairage projeté. Dans le Plan lumière, il est conseillé de choisir des couleurs chaudes de manière générale. Le Plan lumière proposera ainsi d'installer un matériel permettant d'adapter la température sur les chemins majeurs pour accentuer la différenciation des zones selon les temps de la nuit. Tous ces détails seront communiqués une fois que la Municipalité sera prête avec ce Plan lumière cet automne et une brochure sera transmise en temps voulu.

- Le président demande à M. Nicolas Pellet s'il est satisfait de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation.
- M. Nicolas Pellet : remercie la Municipalité pour tous ces éclairages.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.